

# Réunion du 20 septembre 1947

de l'indemnité provisoire.

La commune se trouvant dans les localités à l'intérieur d'un rayon de 25 Kms de Paris, le taux est inchangé pour Usacq, sauf pour les logements entre 36.000 francs et 40.000 francs, dont le taux est de 1.250 francs pour les auxiliaires et les débuteuses.

Le conseil accepte cette modification, à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1947.

Le conseil décide d'appliquer sans restriction ni réserve au personnel communal les dispositions en vigueur au profit du personnel de l'Etat par application de la loi V<sup>e</sup> A<sup>o</sup>. 1330, du 19 juillet 1947, portant attribution d'une nouvelle indemnité provisoire en attendant le reclassement.

Les crédits fixés au budget de 1947 et au budget supplémentaire devant être suffisants pour le financement de cette indemnité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du Club athlétique d'Orsay demandant à la commune de faire répandre sur le terrain de basket-ball du chefer fun. Le conseil décide de demander un camion de mâcherons à gaz de Palaiseau.

A la demande de M. Clément, M. le Maire fait connaître qu'une commissaire communale de sécurité a été désignée et qu'elle commencera ses fonctions à partir de l'approbation de l'arrêté, mais qu'en attendant toutes les mesures recommandées par le service départemental d'incendie ont été appliquées depuis plusieurs années.

Le conseil décide l'installation des lampes suivantes.

26 Rue Charles de Gaulle - 93 rue de Versailles - Rue de Bellevue au Gué  
4 rue du Bois des Rames - 1<sup>er</sup> rue de Verdun - Rue de Chevreuse et Sablons - 7<sup>e</sup> allée du Grand Mesnil.

Changer l'orientation de la lampe rue de Chartres - Bois de la Tuilerie  
et laisser une lampe et enlever l'ensemble du coin de la maison Montchéry. (Chardon)

Déplacer la lampe de la rue place de la République et la mettre au coin du pignon - Enlever celle de la façade pour la placer chez Portal, face rue André Maginot.

1 lampe rue André Maginot (M. Philippe)

Déplacer la lampe chez M. Lemouchet, rue des Haies.

1 lampe angle rue de l'Yvette et rue de Launois.

Revoir l'éclairage de la rue de Launois.

1 lampe rue des Chênes et rue des Bélefs (M. Pierrot)

Voir lotissement du Petit chez Sol et de la Prairie,

1 lampe rue Aristide Briand chez Lericé.

Le conseil invite M. le Maire à demander à M. Salom, adjudicataire des travaux d'électricité, de constituer un stock de lampes pour le mois d'octobre.

L'éclairage public fonctionnera le 1<sup>er</sup> octobre.

Enlèvement des bacs de gaz

Propriété de la commune 1947

Budget 1947 1947

Surpresseurs à gaz ↑

Le conseil accepte la proposition de l'Etatine à gaz, pour l'enlèvement des bacs de gaz, moyennant la somme de Vingt mille francs, dont le crédit sera pris à l'article du budget pour entretien des rues, quais et places publiques.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'Etatine à gaz de Palaiseau et du projet d'installation de surpresseurs à gaz pour les Ecoles, soit

2<sup>e</sup> Surpresseur pour Ecoles évoisées filles et garçons, prisce 15.451-

1 surpresseur pour alimentation en gaz de la chaudière et de la cantine, pose d'un régulateur de pression pour la chaudière,

68.894-

Alimentation en courant des 3 moteurs des surpresseurs 23.000

Moyennant quoi il sera possible d'utiliser le gaz pour le chauffage ce qui n'a pu se faire les années précédentes.

Le conseil autorise M. le Maire à traiter avec l'Etatine à gaz de Palaiseau et décide de faire un transfert de crédit des articles prévus au budget de 1947 pour enlèvement des ordures par la commune, ces articles du montant de 130.000 fs, se trouvant inemployés par suite du retard apporté dans la livraison du camion, le reste sera mis à l'entretien des Ecoles publiques.

M. le Maire donne lecture de la délibération de l'association Syndicale autorisée Le Petit chez Soi, relatant les difficultés financières des propriétaires dans l'exécution des travaux d'assainissement du lotissement. Le conseil décide d'appuyer l'association auprès de la Caisse départementale de Crédit, pour que un délai de paiement plus long soit accordé aux associations syndicales.

Le conseil accepte les termes de la délibération proposée par le Crédit foncier de France pour garantie d'un prêt de 3.000.000 fs à l'association Syndicale autorisée Mondetour Campagne, au taux de 5.33% pour 15 ans, soit une annuité de 292.817 fs, et de 1.000.000 à Mondetour Berger, annuité de 77.505 fs. Le conseil décide de voter une imposition de 300 centimes, qui ne sera toutefois mise en recouvrement qu'en cas de défaulce des associations.

Le conseil décide d'inister auprès de la Préfecture pour que l'autorisation de commencer les travaux soit accordée, avec réserve du bénéfice de la Subvention de l'Etat.

M. Sidobre, agent général de la Société Plan-Cadran, propose l'installation gratuite de plans cadans dans la commune, avec versement d'une redevance annuelle. Le conseil est d'avis que ces plans pourraient être mis à la Gare du Guichet, Gare d'Orsay, place de la République et Église.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Paillote, précisant que son mari n'a pas été arrêté parce qu'il était communiste, mais parce que, dès Juin 1940, il était entré dans les rangs de la résistance. La mention "Mort pour la France" est d'ailleurs portée en marge de l'acte de décès. M. le Maire fait connaître que la dénomination de cette rue est soumise à la Commission des Sites et Monuments.

Le conseil décide de demander à l'Électricité de France, la pose d'un compteur électrique au Marché, et la pose d'un poteau pour l'alimentation des foains en courant électrique.

Lotissement du Petit chez SoiLotissement Mondetour Bois du Roi et Mondetour CampagneRue MademoisellePlan CadranRue PaillotePlace d'un compteur au Marché

Seance du 20 septembre 1947

Matières Grasses

a la demande de Mme Henry, le conseil décide de protester auprès du Prefet pour la validation des tickets de Matières grasses permis du mois d'Octobre.

M. le Maire Remercie le conseil de l'Opinion et de la bonne volonté qu'il a manifestées au cours des réunions, ainsi que des bons rapports qui ont existe en tous temps, entre les membres du conseil Municipal.

Goudronnage des Rues

Avenue Parrat

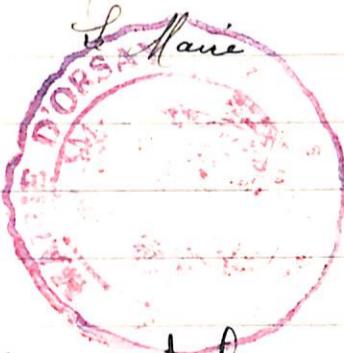
M. Marchand demande où en est le goudronnage des rues. M. le Maire fait connaître que ce travail pourra être effectué lorsque l'Ingenieur communal aura mis du goudron à la disposition de la commune.

Une signalisation sera posée pour indiquer le croisement dangereux de l'avenue Parrat et de l'Avenue Saint Laurent.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23<sup>45</sup>00.

*Le maire se secrétaire de séance,*  
*Harris Favelard* *Bonnieff* *Bouillet*  
*Dr Lafond* *Leclercq*  
*Herry*

Le Lundi vingt-sept octobre mil neuf cent quarante sept, convocation du Conseil Municipal à la Mairie d'Orcasay pour le Vendredi 31 Octobre 21 heures. Pour l'élection du Maire et des Adjoints.



Reunion du 31 octobre 1947

Élection du Maire et des Adjoints

Sixante et un octobre mil neuf cent quarante sept, vingt et une heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Orcasay, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations du 26 octobre 1947, se sont réunis dans la Salle de la Mairie d'Orcasay, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles 48 et 77 de la loi du 5 avril 1884.

Etaient présents M. M. les conseillers municipaux = Cogniat, Barrié, Lambertie, Guillemand, Darouy, Lauriat, Andlauer, Leroux, Galland, Bonlier, Degaux, Guibaudet, Blot, Lemaine, Chaffie, Poiray, Guaydier, Naury, Vincent, Chasserau, Berthiot, Riant, Lemaine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Leroux. Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux élections municipales et a déclaré installer M. M. Cognat, Barre, Lamberte, Guillemand, Davouf, Laroche, Andlauer, Leroux, Galland, Barbier, Degasne, Guibaud et Blot Mme Lemaine, M. H. Chaffot, Faudy, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasterauf Berthot, Riant, Lemaine dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. Berthot, le plus âgé des membres du conseil municipal a pris la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire, M. Riant

### Election du Maire

#### 1<sup>er</sup> tour de scrutin

Le président après avoir donné lecture des Articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 Avril 1884, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un Maire.

Chaque conseiller municipal à l'appel de son nom, a remis fermé au Président son bulletin de vote, écrit sur papier blanc.

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 23

à déduire bulletins blancs, ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître : 1

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 22

Majorité absolue : 12

M. Barre,	deux voix
M. Leroux	trois voix
ont obtenu = M. Lamberte	une voix
M.	

M. Barre ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

#### 2<sup>er</sup> tour de scrutin

~~Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants =~~

~~Nombre de bulletins trouvés dans l'urne~~

~~à déduire bulletin blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître~~

~~Reste pour le nombre de suffrages exprimés~~

~~Majorité absolue :~~

ont obtenu	{ M.
	M.

Séance du 21 Octobre 1917

Maire

ayant obtenu la Majorité absolue a été proclamé

3<sup>e</sup> tour de scrutin

Le deuxième tour a donné les résultats suivants  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

ont obtenu { M.  
M.  
M.

bulletins blancs ou nuls

M. ayant obtenu la pluralité des voix, a été proclamé  
Maire et a été immédiatement installé

Election du premier Adjoint

Il a été procédé ensuite dans les mêmes formes, et sous la présidence  
du Maire, à l'élection du 1<sup>e</sup> Adjoint.

1<sup>e</sup> tour de scrutin

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants -  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire, bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés :

Majorité absolue : 10

ont obtenu M. Degaud = des neuf voix

M.  
M.  
M.  
M.

Off.

M. Degaud ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé  
1<sup>e</sup> Adjoint.

2<sup>e</sup> tour de scrutin

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

à déduire = bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

M.

ont obtenu M.

M.

M.

1<sup>e</sup> Adjoint M.

ayant obtenu la Majorité absolue a été proclamé

3<sup>e</sup> tour de Scrutin

~~Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants~~

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne =

M.

ont obtenu M.

M.

M.

Bulletins blancs ou nuls.

M. ~~ayant obtenu la pluralité des voix a été proclamé, 1<sup>e</sup>: adjoint.~~

Election du Second adjoint

~~Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second adjoint~~

1<sup>e</sup> tour de scrutin

~~Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :~~

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

23

a décliner, bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

$\frac{5}{18}$

Majorité absolue = 10

M. Guillemand

dix huit voix

ont obtenu M.

M.

M.

M.

M. Guillemand ~~ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé adjoint.~~

2<sup>e</sup> tour de scrutin

~~Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants~~

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

a décliner bulletins blancs ou nuls

Reste pour le nombre des suffrages exprimés

Majorité absolue

M.

ont obtenu M.

M.

M.

M. ~~ayant obtenu la majorité des suffrages a été proclamé 2<sup>e</sup> Adjoint~~

Séance du 31 Octobre 1917

### 3<sup>o</sup> tour de scrutin

~~Le dixième tour de scrutin a donné les résultats suivants~~  
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

ont obtenu M.  
M. M.

~~Bulletins nuls ou voire sperdus.~~

II enfant obtenu la pluralité des voix, a été proposé  
9° Adjoint.

## Nomination des Commissions.

Hospital: M. Leroux, 22 voice, M. Degouy, 18, M. Blot, 1,  
M. Lamberte, 1 voice

M. Leroux et Degauq, sont désignés comme délégués à la commission administrative de l'hôpital.

Helle      Th. Sasse      A. Burkiot      Hedda  
Cubanea      H. Hauy      W. Gellman      R. Bark  
P. J. Gray      Henry      G. Bress  
Plant      John      G. A. Vincent  
                Henry      Breler  
                G. Davous      Chapp  
                Ldenbom

Le trois novembre mil neuf cent quarante sept, convocation du conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le vendredi 7 novembre à 11 heures à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

*Le Maire*

Reunion du 7 Novembre 1947

Le Septembre mil neuf cent quarante Sept à vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Ursay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barre, Maire.

Etaient présents - M. M. Barre, Lefèvre, Dugouy, Guillemand, adjoint, M. H. Cognat  
Lamberte, Davory, Laurat, Andlauer, Leroux, Galland, Barber, Guibaudet, Blot  
Mme Lemoine, M. H. Chaffiot, Forty, Guaydier, Maurey, Vincent, Chasserauf,  
Berthiat, Riant, Lemoine

absents - Jeant.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Riant.

Le conseil établit la liste des commissions municipales.

M. H. Lamberte, Guillemand, Laurat, Andlauer, Leroux, Barber,  
Dugouy, Blot.

M. H. Guillemand, Davory, Leroux, Dugouy, Chaffiot, Vincent, Riant,  
Lemoine.

M. H. Guillemand, Galland, Forty, Chasserauf, Lemoine  
Mme Lemoine, M. Guaydier.

M. H. Andlauer, Dugouy, Blot, Maurey, Vincent, Riant, Mme Lemoine.

M. H. Lamberte, Guillemand, Leroux, Barber, Blot, Chaffiot.

Mr Laurat, M. H. Chaffiot, Forty, Guaydier, Mme Lemoine

M. H. Davory, Dugouy, Blot, Chaffiot, Vincent, Chasserauf.

Mme Lemoine.

Personnel communal et conseil de discipline - M. H. Cognat, Andlauer.

Sapeurs pompiers

M. H. Guillemand, Davory, Galland.

Sports

M. H. Lamberte, Mr Laurat, Andlauer, Blot, Chaffiot, Riant.

Caisse des Ecoles

M. H. Cognat, Dugouy, Blot, Guaydier, Berthiat, Riant, Mme Lemoine

Ravitaillement

M. H. Cognat, Dugouy, Forty, Chasserauf, Galland, Mme Lemoine.

Syndicat intercommunal pour l'aménagement de la vallée de l'Yvette. Le conseil désigne M.

Guillemand, délégué titulaire et M. Vincent, suppléant, au syndicat de la Vallée de l'Yvette.

Le conseil décide le remboursement à Madame Cuillerier, d'une concession trentenaire qui a été remplacée immédiatement par une concession perpétuelle, soit 1835 francs pour la commune, et 66 francs pour le bureau de bienfaisance.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 21 octobre de la CG du Métropolitain faisant connaître les solutions adoptées, en réponse à la demande du conseil municipal.

1<sup>o</sup> Crédit d'un train partant de St Rémy à 5<sup>h</sup> 07.

2<sup>o</sup> Trains supplémentaires partant de St Rémy à 6<sup>h</sup> 08 et à 6<sup>h</sup> 41.

Par contre la compagnie prétend que les horaires des trains de la ligne Versailles-Juvisy sont subordonnés des correspondances à Versailles, à Juvisy et à Massy-Palaiseau et qu'elle a été dans l'obligation de sacrifier, dans certains cas les correspondances les moins importantes, c'est à dire celles de, ou vers Saint-Rémy, dont les horaires sont liés à ceux des trains omnibus s'arrêtant à Massy-Palaiseau et dont la fréquence ne permet pas de varier la marche des trains directs de manière à assurer les correspondances avec la ligne de Versailles à Juvisy.

Le Dr Laurat est d'avis qu'il ya lieu de rendre hommage à l'ancienne munici-

Séance du 7 novembre 1917

capitaliste qui a poussé, par tous les moyens, la multiplication et la <sup>comme</sup>  
dile des communications avec Paris.

M. Lamberte propose de saisir le Conseil Général d'un projet de création d'un service d'autobus entre Orsay-Versailles, Orsay-Montereau, qui aurait l'avantage de desservir les habitants de Montereau, cette ligne aurait une grande utilité par suite de la construction future du laboratoire atomique de Saclay.

Le conseil renvoie à la commission des finances une demande de subvention de l'association Talentin Hauf, pour le bien des aveugles.

M. le biefet fait connaître par lettre du 30 septembre, que les démarches entreprises auprès de la présidence du Conseil pour que les tickets de Matières grasses du mois d'Avril soient honorés, n'ont pas reçu un accueil favorable, en raison de la pénurie actuelle de Matières grasses.

Le conseil remet à la commission des Finances une demande d'augmentation des P.C.T., pour la prolongation d'ouverture du Bureau de Postes qui percevrait l'indemnité annuelle de 10.800 francs à 45.000 francs à partir du 1<sup>er</sup> octobre 1947.

Le conseil désigne M. H. Davout et Leroux, pour la révision des listes électorales,  
et M. H. Lambert et Chaffiot pour juger les réclamations.

Le Conseil fixe au 20 décembre 1947 à 15 heures, l'adjudication pour l'entretien des batiments communaux en 1948, au rabais sur demandes cachetées, désigne M. M. Lambertie et Guillermard pour assister M. le Maire.

M. Lambertie émet différents vœux. En ce qui concerne les finances que la commission soit rapidement convoquée pour examiner le contrat qui lie la commune à l'administration des P.T.T., pour la construction du nouvel hôtel des postes.

Que le budget de 1948 soit présenté à la commission des finances, non seulement avec des chiffres, mais avec le développement du budget comportant toutes les phases des taxes et services, en ce qui concerne les recettes, et toutes les deductions permettant au conseil municipal et à la commission des finances d'établir justement le montant des crédits nécessaires pour 1947 et ceux demandés pour 1948.

La commission des sports devra être réunie également le plus tôt possible pour fixer les buts de travail et recevoir des suggestions.

Pour les travaux, il y a lieu de poursuivre les améliorations commencées par l'ancienne municipalité pour la réfection de la voirie et l'éclairage électrique, des crédits étant prévus pour 1945.

M. Maurey propose d'enquêter ce que la commune à l'intention de faire  
l'occasion du retour des corps des déportés décédés en Allemagne. Le conseil renvoie  
cette question à la commission des finances.

L'Ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 10<sup>h</sup>15.

*W. H. Miller* *Allegany* *St Vincent* *Baptist* *Chapel*  
*Hancock* *John Young* *LoDarrow* *of Bostwick* *Chapel*  
*Hancock* *Lillian J.* *Chapel* *Happy* *In Bank*  
*Hancock* *Chenoweth* *Free* *Wing* *Worship*

Séance du 12 Décembre 1947

29

Le sept décembre mil neuf cent quarante-sept, convocation du conseil municipal à la Mairie d'Orsay, pour le vendredi douze décembre mil neuf cent quarante-sept, vingt et une heures à l'effet d'y débattre sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 12 Décembre 1947

Le douze décembre mil neuf cent quarante-sept, vingt et une heures, le conseil municipal, s'est réuni à la Mairie d'Orsay, en ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Barie Maire.

Étaient présents - M. H. Barie, Maire, Degaudin, Guilleminard, adjoint, Cognat, Lamberte, Davant, Lauriat, Ondlauer, Leroux, Galland, Barbier, Blot, Mme Lemoine Chaffiot, Fauzy, Maurey, Vincent, Chastellay, Berthiat, Rant, Lemoine.

Excuses : M. J. Guibaudet, Guayader.

Le conseil choisit pour secrétaire M. Rant, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion, qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire rend hommage à la mémoire du General Leclerc et propose, en raison des services rendus à la Patrie, de donner son nom à une voie communale.

M. le Dr Lauriat propose l'avenue de la dimancherie qui porte à confusion avec la rue de la dimancherie qui lui fait suite, après le maduc, ou l'avenue de Bures qui traverse le territoire des deux communes, ou l'avenue du Parc de la Pacatene, qui peut être confondue avec la rue de la Pacatene.

M. Lamberte propose la Place de la Mairie, puisque le nom du General Leclerc est lié non seulement à la Libération de la Patrie, mais à celle d'Orsay par la 2<sup>e</sup> division blindée. Après discussion, la proposition de M. Lamberte est adoptée à l'unanimité.

M. Lauriat ajoute que une statue du General Leclerc soit érigée sur cette place dès que cela sera possible.

M. le Maire donne la parole à M. Lamberte pour l'exprimer des questions financières.

Le conseil accepte les transferts de crédits demandés par la commission des finances.

#### Credits demandés

13-12  
Rapport 10  
18-12

Fonds national de compensation  
Abonnement à publications  
Bande publique  
Eclairage public  
Personnel des bâtiments  
Assurance incendie  
Contributions  
chauffement concierge  
chauffage des écoles  
personnel infirmière médicale  
Syndicats de communes

11.249 Habillement appartenant 5.000  
784 Pensons aux employés 2.750  
11.735 Allocation porteur de dépêches 3.000  
20.000 Matériel incendie 10.000  
6.000 Faumettes diverses 10.000  
8.660 Entretien canalisations égouts 3.000  
5.929 Entretien chemins ruraux 3.000  
10.000 Prof. cours complémentaires 13.592  
20.000 Entretien matériel scolaire 3.000  
5.410 Transferts de Maternité 2.000  
15.983 Fédés locales 30.000

#### Credits à transférer :

Séance du 12 Décembre 1947

Mémoires Gaillard 1946	8592	assurances sociales voie frais perception taxes	25.00
Aménagement terrain de feuoc	70.000	prof. Education physique Entretien terrain de feuoc	10.000
		Achat livres de feuoc	18.000
			36.000
			90.000
			1947.340

Totaux

1947.340

Vachat d'une sirène

rapport le 12-12-47  
16.9.1948

Le conseil décide l'achat d'une sirène pour remplacer celle qui existe et qui est trop faible pour l'étendue de la commune, et autorise M. le Maire à traiter avec la maison Unium Électricité Reffaud, pour le prix de 40.000 francs, crédit à prendre au budget de 1947, article Équipement des Pompiers.

La commune ne disposant pas des ressources suffisantes, et aucune aide publique n'étant à compter, le Conseil sollicite une subvention de l'Etat et du département.

Il est donnée lecture de la lettre du 10-10-47, de l'administration des P.C.C. demandant un complément de redevance pour prolongation d'ouverture du bureau des postes, ce qui porterait la taxe annuelle à 45.000 francs au lieu de 10.000 à payer du 1<sup>er</sup> Octobre 1947.

La commission des finances est avisée de refuser d'acquitter cette somme puisque la redevance se paie annuellement et d'avance, et que de l'enquête laquelle il a été procédé, auprès des services postaux, il résulte que les opérations effectuées entre 18 et 19 heures, et 18 et 19 heures sont insignifiantes, il n'y a souvent aucune opération entre 18 et 19 heures, et de 22 à 23 heures. La commission estime qu'imposer 45.000 francs à la commune pour de tels services, ne se justifie pas. D'autre part le bureau d'Orsay doit passer en 2<sup>e</sup> classe et à ce moment l'administration sera dans l'obligation de modifier les heures d'ouverture.

La commission considère que le contrat a été modifié unilatéralement et demande l'avis de la commune qui a été avisée seulement le 10 octobre d'une modification intervenue depuis le 1<sup>er</sup> octobre.

Le conseil municipal adopte les conclusions de la commission et informe l'administration des P.C.C., qu'elle pourra cesser dès qu'elle le voudra, d'assurer les frais de prolongation d'ouverture du bureau des postes.

Le conseil, considérant que pour la réfection des voies urbaines de la commune, il a été fait appel aux entrepreneurs chargés des travaux similaires sur les chemins départementaux de la Seine-et-Oise de Palaiseau.

Considérant que ces travaux ont été effectués avec mêmes conditions d'exécution que celles des chemins départementaux, dont il est donné connaissance, et qui ont été approuvées par M. le Préfet, délibère :

Approuve les marchés passés avec l'Entreprise Rob Lester et Cie, pour la fourniture et l'emploi de centante tonnes de tarmacadam s'élevant à la somme de 245.000 francs. Ordonne M. le Maire à signer lesdits marchés et pièces de comptabilisé afférents réglement des travaux effectués sur la voirie urbaine.

Prolongation d'ouverture du bureau des postes

rapport le 12-12-47  
16.9.1948

Goudronnage voirie urbaine

rapport le 12-12-47  
16.9.1948

Goudronnage des voies  
rurales

~~15 dec 1947~~  
~~19 dec 1947~~

Le conseil municipal, considérant que pour la réfection en 1947 des chemins ruraux ordinaires de la commune, il a été fait appel aux entreprises chargées des travaux similaires sur les chemins départementaux de la subdivision de Palauseau. Considérant que ces travaux ont été effectués aux mêmes conditions d'exécution et de prix que celles des chemins départementaux, dont il est donné connaissance et qui ont été approuvées par M. le préfet, délibère :

Approuve les marchés passés 1<sup>e</sup> avec l'entreprise Rot Lister et Cie, pour la fourniture et l'emploi de 80 tonnes de tarmacadam, s'élevant à la somme de 370.000 francs,  
2<sup>e</sup> l'entreprise Lasticell et Bichetis pour les travaux de goudronnage s'élevant à la somme de 140.000 francs.

Autorise M. le Maire à signer les deux marchés et pieces de comptabilité afférentes au règlement des travaux effectués sur les chemins ruraux.

La commune de Palauseau demande le remboursement des fournitures scolaires des élèves des cours complémentaires et élémentaires venant d'Orsay. Le conseil suivant l'état de la commission des finances, décide de demander au Maire de Palauseau, de recouvrer le montant des fournitures sur les familles. Toutefois il examinera avec bienveillance les demandes de subvention qui lui seront présentées par ces familles.

Le conseil approuve les demandes de renforcement des membrures de M. Gaillard pour travaux d'entretien en 1946, et se montant à 8.592 francs.

M. Pentecouteau demande une participation de la commune dans les frais de canalisation en eau du chemin de la Gauthière, le conseil propose 10.000 francs qui seront versés directement à la St. Léonardaise après l'achèvement des travaux. Le crédit sera pris au budget de 1948.

Le conseil alloue une subvention de 200 francs à l'assocation Talentin Haïy, pour le bien des Orveugles, et de 300 francs au comité du Comité antituberculeux, à financer sur les dépenses imprévues.

Le conseil accepte le devis de l'Électricité de France, pour alimentation en énergie électrique du Marché et de la place des fêtes, rue de l'Juette, mentionnant une participation communale de 39.000 francs, dont le crédit sera pris au budget de 1948.

M. le Maire rappelle que par délibération du 20.9.47, le conseil municipal avait décidé l'installation au Puits artésien, d'un groupe électro-pompe de 120 m<sup>3</sup> dont le prix était de 1.500.000 francs plus 10% pour imprévus, soit 1.650.000 francs et informe le conseil qu'il a été alloué à la commune, une subvention de

Il reste donc à sa charge 1.150.000 francs

Le conseil vote à l'unanimité un emprunt de cette somme, pour le financement des travaux, auprès du Crédit Foncier de France ou de la Caisse des dépôts et Consignations et s'engage à inscrire chaque année au budget les cotisations nécessaires au remboursement des intérêts.

Le conseil, vu le circulaire préfectoral du 19.11.47, accepte les taux suivants pour les indemnités de logement à allouer aux malabitués et substitués à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1948.

Indemnités de logement

~~15 - 19 - 12 - 10~~  
~~20 - 19 - 10~~

éance du 12 Décembre 1917

- |   |       |
|---|-------|
| 1: Celibataires ou veufs, sans enfants                      | 6.300 |
| 2: Mères, veufs, veuves, divorcés avec enfants              | 7.775 |
| Sécurisés, directrices, substituées et substituées chargées |       |
| de cours complémentaires = 1: catégorie                     | 7.565 |

## Honoraires des Architectes

15 dec 1849  
17 dec 1849

Le conseil accepte le barème des honoraires dues aux architectes, approuvé par  
Ministère de l'Education nationale, le 21-10-1946, après avis du Conseil des ba-  
ments de France, dans sa séance du 6-12-45, soit : -

pour le premier million	7%
" 2 <sup>e</sup> million	5%
de 3 à 5 . 000 . 000	5.5%
au delà de 5 . 000 . 000	5%
pour le règlement des mémoires de travaux de 1947.	

## Médielle du personnel communal

## Communal

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article 23 du décret-loi du 28 Octobre 1935, le décret du 4 Juillet 1938 fixant le régime de coordination de la Loi des Assurances Sociales et du statut des personnels des Administrations locales

Vu les statuts de la CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DÉPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS 6, rue de la Douane, PARIS (Xème),

Vu le statut du personnel communal, institué par délibération du Conseil Municipal en date du 21 février 1948, approuvé le 24 Mars.

## D E L I B E R E

Art. 1er - Les agents communaux soumis au statut du personnel devront obligatoirement, avant le 31-12-4X, être couverts des risques prévus par le  décret-loi du 28 octobre 1935 et non couverts par le statut.

Ils devront, à cet effet, adhérer, à leur choix, à l'un des organismes constitués en vue de la couverture de ces risques (Société de Secours Mutuels, Caisse Primaire de Sécurité Sociale, etc...) à la condition que ces institutions les couvrent ainsi que leur conjoint non salarié et leurs enfants de moins de seize ans, non salariés, des risques non couverts par le statut.

Art. 2 ... A dater du 31 dec 1948 les agents, ouvriers et employés devront justifier, auprès du Maire, qu'ils sont affiliés à une Caisse ou Société les couvrant des risques prévus par la Loi sur la Sécurité Sociale et non couverts par le statut du personnel.

Art. 3 - Sont toutefois dispensés d'adhérer aux Caisses et Sociétés désignées à l'article 1er, les agents, ouvriers et employés actuellement en fonction dont le traitement est supérieur aux chiffres-limites au-dessous desquels les salariés sont obligatoirement affiliés à une Caisse de Sécurité Sociale.

Art. 4 - Il sera procédé mensuellement, au profit des organismes déterminés à l'article 1er, au mandatement des retenues effectuées sur les salaires et traitements des agents et employés et correspondant aux cotisations fixées par l'organisme auquel ils sont affiliés, ainsi que des parts correspondantes, représentant les cotisations patronales au dit organisme et dans les mêmes conditions.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 12 décembre 1941, complétant le statut des agents communaux et portant pour le personnel communal bénéficiaire dudit statut, dont le traitement est inférieur aux chiffres limites au-dessous desquels les salariés sont obligatoirement affiliés à une Caisse de Sécurité Sociale, obligation d'adhérer à l'un

des organismes constitués en vue de la couverture des risques prévus par l'<sup>ordonnance du 19 octobre 1945</sup> décret-loi du 28 Octobre 1935 et non couverts par le statut,

Considérant que la majorité du personnel s'est prononcée pour l'adhésion à la CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS, 6, rue de la Douane, PARIS (Xème),

Vu l'article 3, paragraphe 2 des statuts de la Caisse Mutuelle des Personnels des Départements, des Communes, des Etablissements Publics et Hospitaliers,

DELIBERE

Article 1er - La Commune donne son adhésion à titre de membre honoraire à la Société susvisée.

Article 2 - La Commune notifiera et maintiendra, pendant toute la durée du présent statut, son adhésion à cette Société à titre de membre honoraire.

Article 3 - Elle acquittera régulièrement ses cotisations statutaires à cet organisme.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la délibération du 12 dec 1947 complétant le Statut des agents communaux,

Vu la délibération du 12 dec 1947 portant adhésion à LA CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS, 6, rue de la Douane à PARIS,

Vu l'article II, paragraphes 2 et 3 des Statuts de la dite Caisse, aux termes duquel la représentation des membres honoraires est prévue à l'ASSEMBLEE GENERALE,

Qu'il ressort que le nombre des membres participants détermine que le Conseil Municipal doit être représenté par ..11..... délégués,

DELIBERE

Messieurs...C. Chauvet...Auguste...A. sur. f....Lamert...a. Deloy....  
(Noms et adresses)

sont désignés pour représenter la VILLE de ....Mr. Bay..... à l'ASSEMBLEE GENERALE DE LA CAISSE MUTUELLE DES PERSONNELS DES DEPARTEMENTS, DES COMMUNES, DES ETABLISSEMENTS PUBLICS et HOSPITALIERS.

## Avances aux Sélestements

Séance du 12 Décembre 1919

alignement du chemin  
Rural N° 10  
concession Gratuite au  
comptoir

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 5-12-61<sup>f</sup>, de M. le préfet, pour l'évaluation des déboursements de Mondetour. Le conseil décide de porter de 3.000.000 à 350.215 francs, le montant de la garantie communale accordée à l'assoumption Mondetour. Campagne et d'inscrire au budget des centimes nécessaires au remboursement des annuités d'emprunt, le cas échéant.

Le conseil est d'avis d'affamer le projet de redressement du chemin rural n° 10 dont le plan a été dressé par M. Thomas, Géomètre.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. Peffraouen-Dehord, saluant le bénéfice d'une concession gratuite dans la nouveau cimetière, en échange de celle de l'ancien cimetière, en raison des services rendus à la commune par le Dr Peffraouen-Dehord, médecin de l'hôpital de 1893 à 1909, et le Dr Andrieu, décédé à Angoulême en 1942. Le Conseil accepte à titre tout à fait exceptionnel en raison des services rendus par les docteurs Peffraouen-Dehord et Andrieu.

M. le Maire donne lecture du testament Parrat par lequel une rente de 830 francs par an est attribuée à une femme veuve âgée d'au moins 50 ans, la plus probable étant depuis longtemps dans la commune. Cinq candidates sont inscrites : Mmes Vives Garreau, Minard, Courtaun, Halcire, Savarre, Vandron.

H est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants =

Mme No. Taudou 14 voix - Mme Lavarre : 5 voix - Mme Gardon  
1 voix - Mme Galtier 1 voix.

Mme M<sup>e</sup> Vaudron, ayant obtenu la majorité des suffrages bénéficia du less.

M. le Maire donne lecture du testament. Généralement par lequel une rente de 290 francs est attribuée à une veuve chargée d'enfants en bas âge. Le conseil accorde l'imamnante Mme le Professeur Haddi, seule candidate.

Aucun candidat ne s'étant présenté, le logo est reporté sur l'anneau.  
1948.

S'ordre du jour étant approuvé, la séance est levée à 23 heures.

*Salt* *Salinity* *Temperature* *Pressure* *Depth* *Time*

Guiana Guiana Guiana

Davos 11/20/81  
Half Moon Bay

Play Suff. Wm. laundry

# Handwriting

*[Handwritten signature]*